

CONSEIL DU 27 Mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 27 Mars sous la présidence de Rémy LE VOT, Maire.

En début de séance, le Maire a fait un point d'actualités sur divers sujets, tels que le portage des repas pour nos aînés, la poursuite de la vente de délaissés communaux, le piégeage des frelons asiatiques et le potentiel ENR de la commune.

Autres éléments d'actualités : Une information sur les différentes possibilités d'emplacements d'une antenne téléphonique pour desservir notamment le bourg mal desservi au niveau téléphonique.

BUDGET COMMUNAL :

En section de fonctionnement pour l'année 2023, le total des dépenses s'élève à 834 723 € avec à titre principal

- Les charges de personnel à hauteur de 412 300 € et les charges à caractère général pour Un montant de 264 729 €

Au niveau des recettes, le montant réalisé est de 1 055 051 €

Pour l'essentiel ces recettes consistent en impôts et taxes à hauteur de 441 611 € Et dans les dotations et participations de l'Etat pour un montant de 426 716 €

L'excédent de fonctionnement réalisé s'élève donc à 220 328 €, et sera reporté en investissement. Dans la foulée, les comptes 2023 ont été votés à l'unanimité de même que les budgets 2024 sans augmentation des taux.

Les principales dépenses envisagées pour l'année 2024 se déclinent de la manière suivante :

- Poursuite du Programme de voirie : 161 000 €
- Finalisation des travaux à l'Eglise St Pierre : 443 860 €, avec un montant de subventions de 241 000 € (Région, DRAC et Contrat de territoire du Département)
- Rénovation thermique de la cantine : 28 871 €
- Réfection pelouse stade : 18 994 €
- Extension de l'assainissement collectif rue de Kergroas : 279 258 €

Ainsi que des réalisations plus modestes au niveau de la sécurisation du bourg et de l'éclairage public.

BUDGETS ASSAINISSEMENT (réhabilitation du réseau achevée : 355 177 € de travaux, participation de 144 882 € de l'Agence de l'Eau), LOTISSEMENTS et PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ont également été votés à l'unanimité.

Subventions aux associations (suite) :

Les compléments de subventions ont été votés pour des demandes reçues plus tardivement : PLUS : 2500 €

Association Kreisker : 700 €

Cercle Celtique de Rostrenen : 16 €

Maison Familiale et rurale de Loudéac : 25 €

Le Conseil a entériné aussi le principe d'une aide à la création d'une nouvelle association (Plounévez Animations) pour un montant de 700 €.